

DÉSOGERME MICROCHOC - Gamme désinfectants

DÉSINFECTANT INTÉGRAL CONCENTRÉ HAUTE PERFORMANCE



- **Très large spectre : Bactéricide, fongicide, sporicide et virucide.**
- **Homologation du Ministère de l'Agriculture N° 2000161.**
- **Très économique : utilisation globale à 2%.**
- **Pulvérisable sur les surfaces en présence des animaux.**
- **Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde.**
- **Utilisable en agriculture biologique***
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Testé efficace sur le virus de la grippe aviaire à 0,2%.**
- **N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 50220.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, incolore avec une odeur caractéristique.
- Densité à 20°C : 0,98 ± 0,02.
- pH de la solution concentrée : 6,7 ± 0,7.
- Composition : Chlorure de didecyl dimethyl ammonium 28 g/Kg ; Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium 100 g/Kg ; Glutaraldehyde 100 g/Kg.
- Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram -, mycobactéries, listéria... , Fongicide moisissures et levures, Virucide H.C.C., Talfan, Newcastle, Myxomatose, grippe porcine H1N1 et bactériophages.
- Répond aux Normes bactéricide, fongicide, sporicide et virucide **EN 1276, EN 1650, EN 1656, EN 1657 et EN 14675** (de 0,25 à 2%).
- Agrément pour la prophylaxie des maladies contagieuses : N° 2789 (dont fièvre aphteuse), arrêté du 28/02/57.
- Actif en présence d'eau dure et de matières organiques.
- **DESOGERME MICROCHOC** est un biocide utilisé pour les usages PT02 (désinfectant polyvalent) ; PT03 (produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire) et PT04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux).

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologation N° 2000161 par le Ministère de l'Agriculture pour les traitements bactéricides, fongicides, virucides.
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi. Dilué à la dose de 0,5% dans l'eau, il ne fait l'objet d'aucun classement selon le Règlement CLP 1272/2008.
- Les composants de **DESOGERME MICROCHOC** sont dans la liste de l'Arrêté Ministériel du 19/12/13, relatif aux produits de nettoyage de matériaux pouvant se trouver au **contact des denrées alimentaires**.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- * Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE N°834/2007. Nettoyage et désinfection pour les bâtiments et installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole.

- Éviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé. Usage réservé aux professionnels.

MODE D'UTILISATION :

1. *Pour les matériels et locaux en l'absence des animaux* (vide sanitaire, véhicule...) :

- Nettoyage préliminaire avec **AXIS HYGIENET NF, N** ou **DNM**.
- Désinsectisation avec **PARASECT** ou **PARAMOUCHE**.
- Désinfection par aspersion ou trempage avec machine à pression, nébuliseur... sur murs, sols, mangeoires, véhicules, matériels divers. Pédiulves, rotoluves : renouveler 1 fois/semaine.

2. *Pour les matériels et locaux en présence des animaux* :

En désinfection d'entretien, **DESOGERME MICROCHOC** peut être pulvérisé sur sols, murs et parois, avec les matériels **PULPRELEC** en évitant soigneusement de diriger le jet dans la direction, au dessus ou à proximité des animaux et de leurs aliments.

Doses et usages :

	Efficacité (en %)	Contact (en mn)	Température (en°C)
Bactéricide	0,25	5	20
Bactéricide	0,4	30	10
Fongicide	2	15	20
Fongicide	0,8	30	10
Sporicide	2	60	20
Virucide	0,8	30	10

Thermonébulisation: 1,5 ml/m³, contact pendant 4 h.